

LE DEVOIR

Libre de penser

SITES D'INJECTION SUPERVISÉE

Important appui du maire Denis Coderre

4 décembre 2014 | Lia Lévesque - La Presse canadienne | Montréal



Photo: Jacques Grenier Archives Le Devoir

Des citoyens réclament depuis déjà plusieurs années l'implantation de sites d'injection supervisée dans la métropole.

Le projet d'implantation de services d'injection supervisée à Montréal a franchi une étape importante avec l'appui du maire Denis Coderre, qui vient de rédiger une lettre à cet effet aux autorités de la santé.

Le maire a aussi déposé sa lettre expliquant le soutien de la Ville de Montréal au projet lors d'une séance du comité exécutif, mercredi.

Le projet du Centre de santé et des services sociaux (CSSS) Jeanne-Mance et de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal vise à implanter trois lieux fixes et une unité mobile d'injection supervisée d'ici trois ans.

Dès la première année, l'organisme communautaire Cactus offrirait un lieu fixe et une unité mobile devrait couvrir les autres quartiers, a expliqué en entrevue la docteure Carole Morissette, responsable médicale du secteur vigie et protection à la Direction de la santé publique à l'Agence de Montréal.

Dérogation fédérale incertaine

Pour que le projet puisse voir le jour, cependant, il devra obtenir l'aval du gouvernement du Québec, ainsi qu'une exemption de Santé Canada à la Loi sur les drogues. C'est l'étape de l'approbation fédérale qui semble la plus incertaine.

« C'est très clair qu'un appui aussi clair et aussi important de la part du maire nous apparaît comme étant une étape très, très importante dans le processus de travail. Ça donne de la force et de la pertinence à notre demande d'exemption », a expliqué la docteure Morissette.

Dans sa lettre d'appui, le maire Coderre vante ces services comme étant *« une solution efficace »* à un *« problème de société complexe »*. Il dit croire qu'ils seront de nature à améliorer *« la cohabitation sociale dans les espaces publics »*, en réduisant le phénomène des injections en public et en diminuant le nombre de seringues souillées qui traînent dans les parcs et les ruelles.

M. Coderre rappelle aussi que les services d'injection supervisée seront sous la supervision d'infirmières du Centre de santé et des services sociaux Jeanne-Mance, en collaboration avec des intervenants qui travaillent dans des organismes venant en aide à cette clientèle.